



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

L'enlèvement à domicile des encombrants ménagers est un service à la population barfleuraise qui a lieu le dernier mardi des mois de février, mai, juillet, août et novembre de chaque année.



Les encombrants sont des déchets qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte des ordures ménagères :

LES OBJETS ACCEPTÉS

 GROS MOBILIER DÉMONTÉ (armoire, lit, sommier, canapé, etc)	 PETIT MOBILIER (chaises, porte-manteau, table de nuit, etc)	 GROS ÉLECTRO-MÉNAGER (cuisinière, frigo, machine à laver, etc)	 PETIT ÉLECTRO-MÉNAGER ET INFORMATIQUE (aspirateur, écran, ordinateur, etc)
 RÉSIDUS DE BRICOLAGE (planche, matériaux, ferraille, etc)	 SANITAIRE HORS CÉRAMIQUE (évier, radiateur, baignoire, etc)	 OBJET DE DÉCORATION, SPORT ET LOISIR (vélo, poussette, etc)	 UN DOUTE SUR UN OBJET ? Contactez le 02 33 23 43 00

Le dépôt ne doit pas dépasser 1,5m³

LES OBJETS REFUSÉS

 DÉBLAIS, GRAVATS (décombres et débris provenant de travaux)	 PRODUITS TOXIQUES (piles, batteries, peintures)	 PRODUITS INFLAMMABLES OU EXPLOSIFS (solvant, alcool)	 DÉCHETS VERTS (tonte, gazon, élagage, etc)	 PNEU-MATIQUES
 VERRE ET MIROIRS y compris encastrés dans le mobilier (ampoules, néons)	<ul style="list-style-type: none">+ le mobilier de salle de bain en céramique+ les produits liquides ou pâteux, même en récipients clos+ les produits de vidange+ les déchets non refroidis (cendres)+ l'amiante+ les palettes		<ul style="list-style-type: none">+ les objets de plus de 100 kg, de plus de 2 m de long ou d'un volume supérieur à 1,5 m³+ toutes pièces métalliques susceptibles d'endommager le matériel de collecte+ les déchets provenant d'une entreprise, d'une association, ou d'un établissement+ le balatum, la moquette, les tapis	



Les déchets qui rentrent dans un coffre de voiture ne sont plus acceptés !

Rappel : vous pouvez déposer gratuitement vos déchets à la déchetterie.